



VILLE D'INGWILLER
PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

La séance est ouverte à 20^h sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Jean-Paul **BOESINGER** - Francis **SCHEYDER** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Claude **REIMANN** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY** - Steeve **FERTIG**

Elisabeth **BECK** par procuration donnée à Suzanne **SCHNELL**
Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Anny **STUCKI**
Catherine **SCHWARTZ** par procuration donnée à Francis **SCHEYDER**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour à savoir :
« Marchés publics – Réfection de la toiture de l'annexe du gymnase – Marché SOPREMA – Déclaration de sous-traitance »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après avoir désigné son membre Jean-Marie **MATTER** comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1° Finances Locales - Budget principal - Admissions en non-valeur
- 2° Finances Locales - Budget annexe Service des Eaux - Décision modificative
- 3° Marchés publics - Construction d'une station de traitement d'eau potable - Marché GREBIL - Déclarations de sous-traitance
- 4° Commande publique - Convention - Mission pour la mise à jour de l'annexe « servitude d'utilité publique » du Plan d'Occupation des Sols (POS)
- 5° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
- 6° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
- 7° Divers
- 8° Marchés publics - Réfection de la toiture de l'annexe du gymnase - Marché SOPREMA - Déclaration de sous-traitance

1° Finances Locales – Budget principal - Admissions en non-valeur

Monsieur Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des finances, informe l'assemblée que le Trésor public a sollicité l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant de 2130.69 € au budget principal qui concernent une vente de bois et la pénalité afférente, dont les titres de recettes ont été émis en 2009 et 2010.

Pour ces sommes, les poursuites exécutées qui n'ont pas permis de solder les créances le comptable sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour les admettre en non-valeur. Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à l'émission d'un mandat à l'article 6541 du budget de l'exercice.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, approuve ladite admission en non-valeur.

2° Finances Locales - Budget annexe Service des Eaux - Décision modificative

Monsieur Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint en charge des finances, explique que, en raison de la notification d'un montant des redevances pour pollution et modernisation des réseaux supérieur aux prévisions budgétaires au budget du Service des Eaux, il convient de prendre une délibération budgétaire modificative et d'augmenter les crédits comme suit :

Désignation	FONCTIONNEMENT	
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	+ 33 496,00 €	
Article 701249 – Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	+ 17 343,00 €	
Article 706129 – Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 16 153,00 €	
Recettes Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		+ 33 496,00 €
Article 701241 : Redevance pour pollution d'origine domestique		+ 17 343,00 €
Article 706129 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte		+ 16 153,00 €
Total	+ 33 496.00 €	+33 496.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les crédits budgétaires précités à l'unanimité.

3° Marchés publics – Construction d'une station de traitement d'eau potable – Marché GREBIL – Déclarations de sous-traitance

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société *GREBIL RENE ET CIE* sise ZA Rte de Bitche à 57620 GOETZENBRUCK, titulaire du marché « *Travaux de construction d'une station de traitement d'eau potable à Ingwiller* », a présenté les déclarations de sous-traitance suivantes :

- + Sous-traitance des travaux de couverture de la nouvelle station à la Société CHARPENTE NEU sise Rte de Strasbourg – Lieudit Pfaffenberg à 57230 BITCHE. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 23 744.00 € hors taxes ;
- + Sous-traitance de la fourniture et pose de l'isolation intérieure au niveau de la bache des eaux de lavage à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS DRESCH sise rue du Wittholz à 67340 INGWILLER. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 3 195.00 € hors taxes ;
- + Sous-traitance de la prestation de pompage et de rabattement de nappe à la société DELTA SERVICE LOCATION sise ZI du Ried – rue des métiers à 67720 HOERDT. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 13 836.90 € hors taxes.
- + Sous-traitance de la prestation études d'exécution béton armé à la société SIB ETUDES sise 50 rue des Vignes à 67202 WOLFISHEIM. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 7 419.06 € hors taxes.
- + Sous-traitance des travaux de couverture à l'entreprise MALRIAT sise ZI Chemin de Dambach à 57230 BITCHE. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 16 144.06 € hors taxes.
- + Sous-traitance des travaux d'isolation extérieure, de crépissage et de peinture à la société HORNBERGER et Fils sise 62 rue de Bitche – BP 80015 à 57620 GOETZENBRUCK. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 34 991.59 € hors taxes.
- + Sous-traitance de la fourniture et pose de carrelage, de faïence, de plinthes et d'un caniveau inox à l'entreprise CARRELAGE DENNI sise 12 rue des Genêts ZA à 67110 GUNDERSHOFFEN. Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 15 409.55 € hors taxes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes d'acceptation de sous-traitants susmentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte les agréments de sous-traitance demandés et autorise M. le Maire à signer les déclarations de sous-traitance pour le marché susvisé.

4° Commande publique - Convention - Mission pour la mise à jour de l'annexe « servitude d'utilité publique » du Plan d'Occupation des Sols (POS)

M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, explique qu'une mise à jour de l'annexe « servitude d'utilité publique » du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'INGWILLER est nécessaire en raison de la nouvelle servitude d'utilité publique relative à la protection des monuments historiques instituée par arrêté préfectoral du 18/11/2015.

Il rappelle que l'arrêté en question porte inscription au titre des monuments historiques de l'Enceinte Fortifiée d'INGWILLER.

Il convient dès lors d'intégrer cette servitude dans l'annexe des servitudes d'utilité publique du POS.

La mise à jour de l'annexe des servitudes d'utilité publique est une obligation posée par les articles L.153-60 et R.153-18 du Code de l'Urbanisme.

A défaut d'être reportée en annexe du POS dans un délai d'un an, la nouvelle servitude ne sera plus opposable aux demandes d'autorisation de construire.

M. Jean-Paul BOESINGER précise que l'annexe des servitudes d'utilité publique est une pièce capitale du POS car elle permet d'identifier immédiatement les grandes contraintes applicables à un terrain.

Pour l'exécution de cette formalité, M. Jean-Paul BOESINGER propose de solliciter le conseil et l'assistance technique de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

L'ATIP peut en effet assurer des missions d'accompagnement et d'appui technique en aménagement et urbanisme au profit des communes membres.

Toutefois, cette mission dépasse le simple conseil dont tous les membres peuvent bénéficier.

Aussi, l'intervention de l'ATIP pour la mise à jour des servitudes d'utilité publique du POS d'INGWILLER se ferait dans le cadre d'une convention complémentaire.

La mise à disposition des services de l'ATIP entraînera le versement d'une contribution d'un montant de 300 € par demi-journée.

M. Jean-Paul BOESINGER propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville d'Ingwiller et l'ATIP en vue de confier à cette dernière la mission de mise à jour des servitudes d'utilité publique du POS d'INGWILLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville d'Ingwiller et l'ATIP en vue de confier à cette dernière la mission de mise à jour des servitudes d'utilité publique du POS d'INGWILLER.

5° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 19/16 - Terrains lieu-dit Huebelgarten appartenant à M. GOMMENDINGER Alfred à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 20/16 - Immeuble 6 rue de la Forêt appartenant à Mme DOUTE Monique à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 21/16 - Immeuble 7 rue des Rameaux appartenant à M. et Mme CHAPALAIN Christophe à 62118 BIACHE SAINT VAAST ;
- ✚ 22/16 - Immeuble 25 rue de la Moder appartenant à M. et Mme KOCA Michel à 74100 ANNEMASSE ;
- ✚ 23/2016 - Immeuble 10 rue du 11 Novembre appartenant à Mme RUSCHER Danielle à 67330 BOUXWILLER ;
- ✚ 24/2016 - Immeuble 3 route de Wimmenau appartenant à Mme ULRICH Nicole à 09700 SAVERDUN.

6° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les contrats suivants :

- ✚ Le 03/05/2016 – LOEFFEL 1a rue de l'Artisanat à 67340 INGWILLER – Acquisition d'un véhicule Citroën – montant 15 708.16 € TTC ;
- ✚ Le 10 juin 2016 – Menuiserie Pierre SEENE 38, Place des Sapins à 67330 UTTWILLER – Rénovation des portes extérieures de l'église catholique – montant 8 850.00 € HT ;
- ✚ Le 15 juin 2016 – Société OLLAND SAS, 7 rue Saint Exupéry à 67500 HAGUENAU – Réfection (couverture et zinguerie) des toitures du groupe scolaire d'Ingwiller – montant 103 183.67 € HT ;
- ✚ Le 16 juin 2016 – Société QUALICONSULT 2a rue des Hérons à 67960 ENTZHEIM – Mission de coordination SPS – Redynamisation du centre-ville d'Ingwiller – montant 4 270.00 € HT.

7° Divers

- ✚ Monsieur Serge JUD, Maire-Adjoint en charge des Ressources Humaines, informe qu'un agent contractuel sera recruté pour 4 mois en raison de l'indisponibilité pour maladie d'un agent du Service Technique. D'autre part, un agent contractuel sous contrat aidé sera recruté pour le Service Espaces Verts au courant du mois de juillet.
- ✚ Madame Suzanne SCHNELL, Maire-Adjoint chargée de la Communication, avise que les DNI pourront être distribuées à partir du 1^{er} juillet.
- ✚ Madame Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint en charge de l'Education, convie les conseillers à la réception donnée à l'occasion du départ en retraite de Monsieur Bernard Christ, le lundi 4 juillet à 17 heures à la salle polyvalente de l'école d'Ingwiller.

8° « Marchés publics – Réfection de la toiture de l'annexe du gymnase – Marché SOPREMA – Déclaration de sous-traitance »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société SOPREMA à 67000 STRASBOURG, titulaire du marché « Réfection de la toiture de l'annexe du gymnase » pour un montant de 22 929.18 € HT a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct en vue de confier l'aspiration et l'évacuation du gravier existant ainsi que la fourniture et pose de gravier neuf à la société WEISS+APPETITO à 68510 SIERENTZ.

Ces travaux seront à payer au sous-traitant pour un montant maximum de 3 151.00 € hors taxes.

L'avis des élus est demandé quant à l'agrément de cette sous-traitance.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés le sous-traitant WEISS+APPETITO proposé pour les travaux énoncés ci-dessus. M. le Maire est autorisé à signer la déclaration de sous-traitance portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Jean-Marie **MATTER**

Pour copie conforme
Le Maire
Hans **DOEPPEN**